

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Militärische Bauten</b>
Akteure	<b>Dobler, Marcel (fdp/plr, SG) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Porcellana, Diane

## Bevorzugte Zitierweise

Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Militärische Bauten, 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Militärorganisation	1

# Abkürzungsverzeichnis

**VBS** Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport

---

**DDPS** Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

# Allgemeine Chronik

## Landesverteidigung

### Militärorganisation

Dans son **message sur l'armée 2020**, le Conseil fédéral invite l'Assemblée fédérale à adopter les arrêtés fédéraux relatifs au programme d'armement (crédit d'ensemble 1.354 milliard de francs), les crédits-cadre pour le matériel de l'armée (837 millions) et le programme immobilier du DDPS (489 millions). La valeur totale des crédits d'engagement sollicités est de 2.7 milliards de francs. Trois objectifs sous-tendent sa requête – l'amélioration de la capacité de conduite, le maintien des compétences essentielles et des capacités des forces terrestres, ainsi que la réduction du parc immobilier. Pour la seconde fois, il soumet un plafond des dépenses pour l'armée, à hauteur de 21.1 milliards de francs. Enfin, il demande la mise hors service du système de DCA Rapier.

### Programme d'armement 2020

Dans le cadre du programme d'armement 2020, le Conseil fédéral entend poursuivre la modernisation des télécommunications de l'armée débutée en 2015 (budget demandé: 600 millions de francs). Outre l'acquisition de nouveaux appareils radio tactiques, il faudrait remplacer les réseaux de transmission de la voix et des données des échelons, le réseau intégré des télécommunications militaires, les installations de communication, les appareils à ondes et divers équipements relatifs. Deux composantes du système conduite de Florako – assurant la surveillance de l'espace aérien et de conduite des opérations aériennes – doivent être renouvelées (155 millions). Il s'agit du système de calcul pour le traitement des signaux radars (Ralus) et du système de visualisation des signaux radars pour l'image de la situation aérienne (Lunas). Un budget de 116 millions est également sollicité pour le matériel d'aide en cas de catastrophe. De plus, pour garantir la disponibilité et l'utilisation des chars de grenadiers 2000, une réserve de pièces de rechange doit être constituée (438 millions). Le dernier budget (45 millions) servirait pour la mise à niveau des avions PC-21 des forces aériennes.

### Matériel de l'armée 2020

Pour l'équipement personnel et le renouvellement du matériel, un budget de 440 millions est demandé. L'armée aurait notamment besoin d'acheter des logiciels pour se prémunir contre des cyberattaques; de maintenir la valeur des équipements NBC des militaires en cas de contact avec des substances radioactives, biologiques et chimiques; d'acquérir 75'000 bottes de combat. Comme dans le message sur l'armée de 2019, 172 millions de francs sont sollicités pour le renflouement, la révision et l'élimination des munitions. Le nombre de munitions gratuites et de munitions d'ordonnance fournies aux sociétés de tir figure pour la première fois dans un message annuel de l'armée. Pour l'étude de projets, essais et préparatifs d'achats, un crédit de 837 millions est jugé nécessaire. Il sera en partie utilisé pour l'élaboration du plan de mise en œuvre de la motion Dobler (18.3179) visant la numérisation du livret de service et pour la migration du système SAP actuel vers SA/HANA.

### Programme immobilier 2020

Dans le cadre du programme immobilier du DDPS, il est prévu sur la base aérienne de Dübendorf, de concentrer la base fédérale au nord de la piste (68 millions). L'intégration dans le périmètre de la caserne d'Auenfeld de plusieurs sites en fin d'utilisation et la seconde étape de la rénovation générale de la place d'armes de Frauenfeld permettront d'accroître l'efficacité de l'instruction et de réduire les charges d'exploitation actuelles (86 millions). L'agrandissement de la place d'armes de Chamblon en vue de l'accueil de l'école d'hôpital, et par conséquent la désaffectation de la place d'armes de Moudon, nécessiteront 29 millions de francs. De plus, 41 millions seront alloués pour la rénovation de l'installation militaire abritant le système Florako. Enfin, le programme demande également un crédit de 265 millions pour d'autres projets immobiliers.

### Plafond des dépenses

Pour la période 2017 à 2020, le plafond des dépenses de l'armée s'élevait à 20 milliards. Dans les dix prochaines années, il faudra investir environ 8 milliards de francs pour la protection de l'espace aérien et 7 milliards pour les autres composantes de l'armée. Avec un taux de croissance réelle de 1.4% par an de l'enveloppe budgétaire des

dépenses de l'armée et compte tenu du renchérissement, le plafond des dépenses pour les années 2021 à 2024 devrait avoisiner les 21.1 milliards.

#### **Mise hors service du système de DCA Rapier**

Dans son message sur l'armée 2018, le Conseil fédéral proposait la mise hors service de l'artillerie de forteresse, des chasseurs de chars 90, de certains avions de combat F-5 Tiger, d'obusiers blindés et de véhicules de transport à chenilles. En 2020, il demande la mise hors service du système de DCA Rapier. D'une part, il ne peut plus répondre aux menaces aériennes actuelles. D'autre part, l'armée ne dispose plus de pièces de rechange.<sup>1</sup>

---

1) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 20.2.20; FF, 2020,p. 2173s; TA, 21.2.20